



RÈGLEMENT DU TOURNOI AS CALUIRE VOLLEY-BALL DE LA FÊTE DE LA MUSIQUE.

L'inscription à ce tournoi implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

1 - L'inscription au Tournoi est considérée comme ferme et définitive dès réception du paiement.

Pour cette édition 2025, en cas de mauvais temps il y aura un repli gymnases.

2 - Le nombre d'équipes acceptées au Tournoi dépend du nombre de Terrains disponibles qui est de l'ordre de 20.

De ce fait les limites du nombre d'équipes sont fixées à 80 sur l'esplanade de la ville de Caluire et Cuire.

3 - Chaque équipe a la liberté de porter une tenue aux couleurs d'un de ses partenaires ou sponsor.

4 - Équipes de 4 joueurs dont une fille ou M13 obligatoire.

Aucun joueur ne pourra prétendre figurer dans deux équipes du même Tournoi.

En cas de défaillance, un joueur pourra être remplacé par un autre à la condition qu'il n'ait pas déjà joué dans une autre équipe et ceci, quel que soit son niveau (comme nous ne pouvons pas tout surveiller et que les litiges sont trop complexes à régler après coup, toute équipe en désaccord avec l'effectif de son adversaire doit en faire la remarque avant le début du match. En d'autres termes tout match terminé verra son résultat entériné même si ce point de règlement n'a pas été respecté.) Chaque équipe devra se munir d'un ballon (salle ou beach) et assurer les arbitrages qui lui seront confiés par l'organisation.

5 - Aucune équipe ne pourra s'inscrire après la clôture des inscriptions.

6 - Le règlement sportif est une déclinaison de celui la F.F.V.B. sport en salle (donc pas celles propres au Beach-Volley). Adaptations :

- 6.1 - les dimensions des terrains sont de 14m x 7m ;
- 6.2 - pas de règle sur les positions ;
- 6.3 - pas de règle sur la rotation au service (un seul serveur par équipe autorisé) ;
- 6.4 - ballon de beach autorisé ;
- 6.5 - en cas de désaccord sur le choix du ballon, celui-ci pourra faire l'objet d'un tirage au sort en début de rencontre (chifoumi obligatoire !!) ;
- 6.6 – aucune mires ne seront montées ;
- 6.7 - les matchs se jouent en 1 set de 21 points, marque continue, 2 points d'écart. Changement de côté à 11 ou tous les 7 points (ce point fera l'objet d'un accord entre joueurs et arbitres au début de chaque rencontre) ;



RÈGLEMENT DU TOURNOI AS CALUIRE VOLLEY-BALL DE LA FÊTE DE LA MUSIQUE.

7 - Le Tournoi se déroule en 3 temps :

- 7.1 - Premier Tour : le dimanche matin : les équipes sont réparties dans des Poules de 4 (exceptionnellement 3 ou 5), à l'issue desquelles les 2 premières équipes seront qualifiées pour le Tournoi Principal et les autres seront reversées dans le Tournoi Consolante ;
- 7.2 - Deuxième Tour : dans chacun des 2 Tournois, Poules de 4 constituées en tenant compte du classement général. À l'issue de ce tour, les 2 premières équipes de chaque Poule sont qualifiées pour les phases finales ;
- 7.3 - Troisième Tour : tableau final à élimination directe construit en tenant compte du classement général à l'issue du second tour.

8 - La constitution des Poules du premier tour tient compte du niveau de jeu annoncé et résulte d'un tirage au sort.

La constitution des Poules du deuxième ainsi que la construction du tableau final tiennent compte du classement des équipes à l'issue du tour précédent.

Ce classement est établi en fonction du nombre de points obtenus (2 pour match gagné 1 pour match perdu) puis du coefficient des points marqués et concédés.

9 - Les demi-finales des tournois principaux et consolantes seront tirées au sort.

10 - La sportive de l'organisation s'engage :

- 10.1 - à ce qu'il n'y ait qu'une Poule de 4 équipes sur chaque terrain.
- 10.2 - chaque équipe aura un minimum de 6 matchs à jouer avant les phases éliminatoires

11 - La sportive et l'organisation se réserve, en cas de nécessité, le droit de modifier la durée (nombre de points) des matchs ou d'imposer un time cap.

12 - En cas de pluie ou de l'impossibilité de jouer sur l'esplanade de la mairie de Caluire, un repli en gymnase est prévue.

14 - L'ASCVB décline toute responsabilité concernant les vols, pertes ou accidents pouvant survenir aux participants.

15 - Bonne humeur et fair-play sont les bienvenus entre les participants, et patience et compréhension seront appréciées vis à vis de l'équipe d'organisation qui fait tout son possible pour que tout se passe au mieux.

16 - Le comité d'organisation se réserve le droit d'exclure de la compétition toute personne ne se conformant pas au présent règlement ou ayant au cours du week-end une conduite inappropriée. En particulier :

- 16.1 - seront immédiatement éliminées toutes équipes dont un des membres aurait eu un comportement inconvenant vis-à-vis de ses adversaires, du public ou de l'organisation ou se serait rendu coupable de dégradations sur nos installations



RÈGLEMENT DU TOURNOI AS CALUIRE VOLLEY-BALL DE LA FÊTE DE LA MUSIQUE.

17 – Le comité d'organisation recommande fermement :

- 17.1 – le port de chaussures de sport fermées pour le tournoi
- 17.2 – de vous protéger du soleil et de rester hydratés

18 - Les participants sont informés que sur le site internet de l'ASCV les noms des joueurs tels qu'ils nous ont été fournis pourront apparaître. Si un participant s'oppose à cette publication il doit impérativement en informer les organisateurs.

Tout participant autorise expressément les organisateurs du Tournoi de L'ASCVB ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la compétition, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

19 - Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement en cas de circonstances imprévues.

20 - Le fait de s'inscrire à ce tournoi implique l'acceptation pure et simple du règlement.

- L'inscription à ce tournoi implique l'acceptation sans réserves du présent règlement.